

## **AVIS DE CONCESSION**

### **SECTION I : Pouvoir adjudicateur/Entité adjudicatrice**

- I.1) **NOM ET ADRESSES**  
Communauté de communes des Vosges du Sud – 26bis, Grande Rue – 90170 ETUEFFONT  
Téléphone : 03.84.54.70.80  
Courriel : [contact@ccvosgesdusud.fr](mailto:contact@ccvosgesdusud.fr)  
Code NUTS : FR434  
Adresse(s) internet :  
Adresse principale : <https://www.ccvosgesdusud.fr/>  
Adresse du profil acheteur : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)
- I.3) **COMMUNICATION**  
Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)  
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)  
Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)
- I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**  
Autorité régionale ou locale
- I.5) **ACTVITÉ PRINCIPALE**  
Services généraux des administrations publiques

### **SECTION II : Objet**

- II.1) **ÉTENDUE DU CONTRAT**
- II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation de l'ALSH « enfance » au sein de l'Espace La Savoureuse à GIROMAGNY.  
Numéro de référence : 20230000000001
- II.1.2) Code CPV principal  
Descripteur principal : 92331210-5 « Services d'animation pour enfants »
- II.1.3) Descripteur supplémentaire : 55512000-2 « Services de gestion de cantine »
- II.1.4) Type de contrat  
**Services**
- II.1.5) La présente délégation de service public a pour objet l'exploitation de l'ALSH « enfance » au sein de l'Espace La Savoureuse à GIROMAGNY (90200). Il s'agit, plus précisément, de l'organisation, de la gestion et de l'exploitation de l'ALSH destiné aux enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire), en périodes périscolaire (commune de GIROMAGNY) et extrascolaire (toute commune), et sur la pause méridienne, intégrant le service de restauration. Il est, également, envisagé de prévoir la possibilité d'étendre les activités de l'ALSH « enfance » (sur temps périscolaire) et de restauration aux enfants des Communes de LEPUIX, d'AUXELLES-HAUT et d'AUXELLES-BAS, voire de toute autre Commune membre de la CCVS.

Le service intégrerait, également, le transport des enfants depuis et vers leurs établissements scolaires pour les temps périscolaires.

Contrat conclu selon la procédure allégée prévue aux articles L.3126-1 et suivants et R.3126-1 et suivants du code de la commande publique concernant les contrats de concession ayant pour objet un des services sociaux ou des autres services spécifiques.

- II.1.6) Valeur totale estimée  
Valeur totale hors TVA : 1 519 000 euros HT
- II.1.7) Aucun lot n'est prévu.

## II.2) DESCRIPTION

- II.2.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation de l'ALSH « enfance » au sein de l'Espace La Savoureuse à GIROMAGNY.
- II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)  
Descripteur principal : 92331210-5 « Services d'animation pour enfants »  
Descripteur supplémentaire : 55512000-2 « Services de gestion de cantine »
- II.2.3) Lieu d'exécution  
Code NUTS : FR434  
Lieu principal d'exécution : GIROMAGNY (90200)
- II.2.4) Description des prestations : Le Délégataire assume la responsabilité du bon fonctionnement du service qu'il exploite à ses risques et périls. A titre indicatif, les candidats sont informés que i) des investissements initiaux seront à prévoir; ii) s'agissant des biens mis à disposition, le Délégataire sera globalement responsable du « petit » entretien et de la maintenance courante sur ces biens, le « gros » entretien et les opérations de renouvellement relevant du Délégant (les modalités plus précises de limite de responsabilité sur ces sujets seront renseignées dans le dossier de consultation, et plus précisément dans le projet de cahier des charges). La Communauté de communes des Vosges du Sud versera une contribution financière forfaitaire au Délégataire. Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du code du travail, les candidats sont informés que le délégué pourrait être amené à assumer les responsabilités incombant à l'employeur vis-à-vis des personnels actuellement affectés à l'exploitation du service public en cas de transfert des contrats de travail.
- II.2.5) Critères d'attribution :  
Les critères de jugement des offres sont les suivants : **Valeur financière de l'offre**. Ce critère sera apprécié au regard du moindre recours aux fonds publics (montant total de la CFF sur toute la durée du Contrat). **Qualité du service rendu aux usagers**. Ce critère sera apprécié en fonction de la qualité des projets d'animations et des activités proposées, avec les grandes orientations pédagogiques envisagées, de la qualité nutritionnelle et sanitaire en matière de restauration, de la pertinence de la semaine « type » proposée (temps forts, sorties), de l'accessibilité du service à tous les publics et des liens proposés avec les acteurs locaux du territoire (sorties). **Performance de l'exploitation**. Ce critère sera apprécié au regard de l'organisation proposée (moyens humains et matériels, notamment au regard des investissements proposés, dédiés à l'exploitation), des mesures prises pour assurer la continuité du service public

(remplacement du personnel) et des relations avec l'autorité délégante (communication, information).

L'autorité habilitée à signer le contrat se réserve la possibilité, le cas échéant, d'engager librement avec le ou les candidats de son choix des négociations conformément à l'article L.1411-5 du CGCT. Le contrat pourra, le cas échéant, être attribué sur la base des seules offres remises, sans négociation.

- II.2.6) Valeur estimée  
Valeur totale hors TVA : 1 519 000 euros HT
- II.2.7) Durée de la concession  
Début : 01/09/2023 – Fin : 31/08/2028
- II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
- II.2.14) Informations complémentaires : non

### **SECTION III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- III.1.1) Aptitude à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession  
Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : 1. Une lettre de candidature datée et signée du candidat et accompagnée des documents l'habilitant à la signature. En cas de groupement, elle sera signée de tous les membres du groupement ou accompagnée de l'habilitation donnée par chaque membre au mandataire de déposer la candidature au nom du groupement ; 2. Une déclaration de candidature ; 3. Une déclaration sur l'honneur attestant : (1) que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique ; (2) que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du code de la commande publique, sont exacts ; 4. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du code de la commande publique, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents, comme prévu à l'article R.3123-18 du code de la commande publique ; 5. Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis), ou document équivalent, ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ; 6. Les documents attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ; 7. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- III.1.2) Capacité économique et financière  
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices disponibles.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années ; 2. Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; 3. Une présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services ayant un lien avec l'objet du contrat effectué au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; 4. Le candidat devra rédiger, en application de l'article L.3123-18 du code de la commande publique, une synthèse détaillant la façon dont il compte gérer le service délégué au regard des principes le régissant (continuité, adaptabilité, égalité, neutralité) et sur la façon dont le candidat envisage d'organiser ses moyens pour répondre aux compétences attendues découlant de ce projet.

III.1.4) Informations sur les concessions réservées

III.2) CONDITIONS LIÉES À LA CONCESSION

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le candidat pourra répondre soit seul, sous la forme d'une entreprise individuelle, soit sous la forme d'un « groupement », conjoint ou solidaire d'entreprises. Dans l'hypothèse d'un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'autorité concédante

La Communauté de communes interdit aux candidats de présenter, pour l'attribution du contrat, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

Si le candidat répond en groupement d'entreprises, il devra impérativement préciser le nom de l'entreprise mandataire du groupement.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

**SECTION IV : Procédure**

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Non

IV.2) RENSEIGNEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

17 mars 2023 à 12h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :  
Français

## **SECTION VI : Renseignements complémentaires**

### **VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il ne s'agit pas d'un contrat renouvelable

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.4) PROCÉDURE DE RECOURS**

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Besançon, 30, rue Charles Nodier, 35044 BESANCON Cedex 4 - Téléphone : 03.81.82.60.00 Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr), Fax : 03.81.82.60.01, Adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référendum précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du code justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA après la signature du contrat ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, 4 avril 2014, n°358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de Besançon, 30, rue Charles Nodier, 35044 BESANCON Cedex 4 - Téléphone : 03.81.82.60.00 Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr), Fax : 03.81.82.60.01, Adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 06/02/2023